

—Oui, monsieur le juge. J'ai peut-être oublié quelques détails, mais je suis tellement épuisé, troublé...

—Vous avez besoin de repos. Je le comprends. Pour aujourd'hui, nous en resterons là. J'aurai encore à vous interroger, sans doute, mais plus tard, après avoir entendu d'autres témoins, afin de confirmer ou de contrôler leurs dires. Un dernier mot, cependant.

—Je suis à vos ordres.

—C'est au pensionnat que mademoiselle d'Esparré a connu mademoiselle Andrée de Beaumont ?

—Oui.

—Elles étaient fort liées ?

—Des plus intimes !

—Mademoiselle de Beaumont a su l'intrigue nouée entre Jeanne et le docteur ?

—Évidemment.

—Elle l'a encouragée ?

—Je le crois.

—C'est bien, vous pouvez vous retirer.

Me Ferté se leva et, après avoir signé sa disposition d'une main tremblante, il allait se retirer lorsqu'il s'arrêta tout à coup pour dire au juge :

—Ne pourrais-je avoir l'autorisation de voir ma pupille ? Je suis convaincu qu'elle désire ma présence... et qu'en causant avec elle j'obtiendrais certains renseignements de nature à guider même les recherches de la justice.

—Je regrette, monsieur, répondit un peu sèchement le juge d'instruction, de ne pouvoir vous accorder, pour l'instant, votre requête. Mais madame de Noiville est au secret, au secret le plus absolu... et doit y rester jusqu'à nouvel ordre.

Me Ferté comprit qu'il était inutile d'insister et se retira la mort dans l'âme.

—Il l'aiderait dans sa défense ! pensait M. Didier de la Tour. Il tient à croire ou à faire croire à son innocence. C'est un très bonhomme, mais ses regrets et son affection pour sa pupille l'entraînent et l'égareraient.

## XIX.

A peine le notaire fut-il parti, que le magistrat instructeur fit introduire le jardinier. Il s'agissait d'établir que la clef du jardin n'était pas sortie de ses mains, le jour du crime et de savoir si personne n'avait pu s'en emparer. A cet égard, le jardinier fut très explicite et affirma de la façon la plus nette que la clef était restée chez lui, dans un tiroir de la commode, cette nuit là.

—Où la mettoit-on d'habitude ? demanda le juge.

—A l'office.

—Alors chacun pouvait s'en servir ?

—Facilement, oui monsieur.

—Et vous dites l'avoir emportée vous-même plusieurs fois chez vous sans qu'on s'aperçût de sa disparition ?

—Parfaitement, monsieur. En réalité, personne n'en avait besoin et elle ne servait qu'à moi. Cela m'était arrivé même huit jours auparavant, et je priai l'un des gens de l'hôtel, venu chez moi, de la reporter à sa place, sans en rien dire, de peur de recevoir un sermon de la part de M. Alexandre, le valet de chambre du feu comte.

—Quel était ce domestique ?

—Je ne sais pas son nom. C'était le groom de M. Noiville.

M. de la Tour prit rapidement une note mentionnant ce fait.

Après le jardinier, on fit le tour du cocher, du palafœcier, de divers autres domestiques dont les déclarations ne pouvaient apporter aucune lumière. Ils ne savaient rien, ils n'avaient rien vu. Toutefois, il ressortit de leurs déclarations que madame de Noiville après le déjeuner servi, à l'issue de la cérémonie religieuse, avait parcouru l'hôtel sous la conduite de son mari, et visité le jardin ; détail auquel le magistrat parut accorder une grande importance.

On comprend pourquoi. Convaincu que c'était Jeanne qui avait introduit l'assassin et l'avait guidé jusqu'à l'endroit où il devait frapper sa victime, ne fallait-il pas démontrer qu'elle connaissait la petite porte donnant rue de Verneuil et la disposition générale des pièces de l'appartement où le crime s'était accompli ?

La femme de chambre choisie par le comte pour servir la nouvelle mariée, ne savait rien non plus de bien caractéristique. Cependant sa déposition, si incomplète qu'elle fût, forcément venait à l'appui de l'accusation. Il en ressortait en effet que le jour de son mariage, sa nouvelle maîtresse lui avait paru fort triste, fort agité, préoccupé, nerveux, et qu'elle l'avait renvoyé de bonne heure, sans accepter ses services.

(A CONTINUER.)

Commencé le 13 Décembre 1883 — No. 207.

## DÉMÉNAGEMENT

Au premier mai prochain, le FEUILLETON ILLUSTRÉ déménagera au No. 473 rue Craig (en haut) vis-à-vis la rue St. Gabriel.

Si, à cette date, le FEUILLETON ILLUSTRÉ ne paraissait pas au jour habituel, nous prions nos lecteurs de ne pas trop s'impatienter, car ce retard serait causé que par le trouble du déménagement, et ne se prolongerait tout au plus une couple de jours.

**INFORMATIONS** — Les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit : — Un an, \$1.00; six mois, 50 cents, payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Pour la ville de Montréal, 50 cents en plus.

Aux agents, 16 cents la douzaine et 20 par cent de commission sur les abonnements, le tout payable à la fin du mois.

Sur réception du prix, nous expédions tous les numéros parus depuis le 1er juillet 1880, et les listes complètes (brochures) des années 1831, 1832 et 1833, aux conditions ci-haut mentionnées.

Voici maintenant le sommaire du *Feuilleton Illustré* depuis sa fondation (1er janvier 1850), et que nous fournirons sur demande :

**Première Année, 1850** — *Le Colporteur Bandit, La Duchesse de Nemours, Les deux Frères, Le Grand Vaincu, Le Percepteur de Marsey, Sûreté par un Violon, Souvenir d'un Juré, Conte Normand, Oubliettes huppées*. — Les premiers numéros de cette année sont épuisés ; mais à l'exception des deux premiers ouvrages mentionnés, nous pouvons fournir tous les autres au complet.

**Deuxième Année, 1851** — *Les Aventures du Capitaine Vatan, Une Dame de Pique, Un Echappé de la Bastille ou Exilé l'Empoisonneur*. — Ce dernier roman se termine en 1852.

**Troisième Année, 1852** — *Une Vengeance de Peau-Rouge, Un Echappé de la Bastille ou Exilé l'Empoisonneur* (suite et fin), *La grande Hulte, La Demoiselle de Conquémont, Le Testament Sanglant, La Fille de Marguerite*. — Ces deux derniers romans se terminent en 1853.

**Quatrième Année, 1853** — *La Fille de Marguerite et Le Testament Sanglant* (suite et fin), *Les Dames de l'Argent, Les Meurtres de l'Héritière*. — Ces deux derniers romans se terminent en 1854.

MORNEAU & CIE, ÉDITEURS,

Boîte 1986.

17 rue Ste-Thérèse.